

RAPPORT ANNUEL 2015



SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 2015



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	04
INSTANCES DE GOUVERNANCE	05
MISSION ET VALEURS	07
PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	08
CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE	09
PREMIERE PARTIE : RÉGIME GÉNÉRAL	11
CHIFFRES CLES	12
FAITS MARQUANTS	13
BILAN DES ACTIVITES	15
BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES	30
BILAN FINANCIER	32
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	33
DEUXIEME PARTIE : RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE ..	34
PRINCIPALES PHASES D'EVOLUTION	35
CHIFFRES CLES	36
FAITS MARQUANTS	37
BILAN DES ACTIVITES	38
BILAN FINANCIER	44
COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	45

Mot du Directeur Général

L'année 2015 constitue le démarrage du plan triennal 2015-2017. Cette année fut témoin de la réalisation de plusieurs avancées sur la voie de l'amélioration de la couverture sociale au Maroc, notamment la mise en œuvre effective du service de l'indemnité pour perte d'emploi, le remboursement des cotisations salariales en faveur des assurés ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite sans avoir cumulé le seuil requis pour bénéficier d'une pension de retraite, l'élargissement du panier de soins couverts par l'AMO aux soins bucco-dentaires et le lancement de la grande opération de remise gracieuse pour les entreprises affiliées sur les pénalités de retard et les frais de recouvrement des cotisations sociales.



L'année 2015 a également connu une évolution du nombre de salariés déclarés qui s'est établi à 3,1 millions contre 3 millions un an auparavant, soit une progression de plus de 3,5%. La masse salariale déclarée qui en résulte s'est établie à 122,45 milliards de dirhams contre 116,68 milliards de dirhams en 2014, enregistrant ainsi une augmentation de 6%.

Concernant les prestations servies, le montant est passé de 13,6 milliards de dirhams en 2014 à 14,7 milliards de dirhams en 2015, soit une évolution de 8% pour le régime général. Pour le régime Assurance Maladie Obligatoire, le montant des prestations servies a marqué une progression de 16%, passant de 2,4 milliards de dirhams en 2014 à 2,8 milliards de dirhams en 2015.

La CNSS a poursuivi ses efforts en matière d'amélioration de la qualité de services, à travers le développement de son offre multicanales et ce, afin de consolider la dématérialisation de la relation avec ses clients. C'est dans ce sens qu'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale a été établie pour dématérialiser la procédure de contrôle de scolarité en vue de dispenser les assurés allocataires de la production annuelle des certificats de scolarité de leurs enfants.

Les réussites et avancées réalisées pour la couverture sociale et médicale des salariés du secteur privé ont fait émerger des besoins en couverture sociale pour la catégorie des actifs non salariés. Les pouvoirs publics ont lancé un chantier de réflexion et les équipes CNSS y ont contribué grandement.

Il s'agit de la mise en œuvre effective d'un schéma de couverture médicale et retraite des travailleurs non salariés. Ce chantier qui mobilise l'ensemble de l'encadrement de la CNSS concerne plusieurs domaines de son activité.

Enfin, tous les efforts consentis par la CNSS ont pour objectif de répondre au mieux à vos attentes et à votre satisfaction. En effet, la CNSS n'épargnera aucun effort, pour relever de nouveaux défis, afin de contribuer efficacement au développement de la couverture sociale des travailleurs du secteur privé dans notre pays.

Saïd AHMIDOUCH
Directeur Général

INSTANCES DE GOUVERNANCE

Conseil d'administration

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale est administrée par un conseil d'administration, composé de 24 membres titulaires, nommés par décret pour une période de 3 ans, dont :

- 8 représentants de l'Etat ;
- 8 représentants des employeurs ;
- 8 représentants des travailleurs.

Le conseil d'administration, ayant une composition tripartite, est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet. IL se réunit aussi souvent que les besoins de la caisse l'exigent et au moins deux fois par an.

Comité de gestion et d'études

Ce comité est issu du Conseil d'Administration et présidé par le Président du Conseil d'Administration ou l'autorité gouvernementale déléguée par lui. Il est chargé, dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration, de suivre la gestion de la Caisse et éventuellement de régler toutes les questions pour lesquelles il reçoit délégation du conseil.

Il comprend :

- Un administrateur représentant le ministre chargé de l'emploi ;
- Un administrateur représentant le ministre chargé des finances ;
- Trois administrateurs représentant les travailleurs ;
- Trois administrateurs représentant les employeurs.

Les membres de ce comité sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 3 ans.

Comités spécialisés

Comité « Audit et Risques » : ce comité a un rôle consultatif, notamment en ce qui concerne l'établissement des comptes, les missions des auditeurs et commissaires aux comptes, le dispositif de contrôle interne et les risques.

Comité « Stratégie et Développement » : ce comité a un rôle consultatif dans les domaines des orientations stratégiques de la CNSS, les accords d'alliance et les opérations stratégiques significatives.

INSTANCES DE GOUVERNANCE

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Abdeslam SEDDIKI : Ministre de l'Emploi et des Affaires sociales.

Vice-présidents :

M. Salaheddine KADMIRI : Représentant des employeurs ;

M. Mohamed ALAOUI : Représentant des travailleurs.

Représentant de l'administrations	Membre titulaires	Membre suppléants
Primature	M. ABDELHAK EL ARABI	M. KAMAL BENBRAHIM
Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	MME BOUTAINA FALSY M. MOHAMMED BOUTATA	MME NAIMA AHROUCH M. LAHCEN IFEZWAN
Ministère de l'Economie et des Finance	M. ABDESSALAM EL JAZOULI EL FAR	M. AZIZ LOUBANI
Ministère de la Santé	M. MOHAMED ZADMARI	M. LAFKIRI HATIM
Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes	M. Adil EL OUFIR	MME NADIA LAGDALI
Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications	MME LATIFA EL KHADRI	M. TARIK HMAMI
Ministère chargé de la modernisation des secteurs publics	M. MOHAMED CHAHIB	M. AKRAM SOUILAH HAYANI

Représentants des employeurs	Membres titulaires	Membres suppléants
Confédération Générale des Entreprises du Maroc	MME MERIEM BENSALAH CHAQROUN M. SALAHEDDINE KADMIRI M. JAOUAD CHEIKH LAHLOU	M. EL MOSTAFA SAJID M. BOUCHAIB BENHAMIDA M. JAMAL BELAHRACH
Fédération des Chambres du Commerce, d'Industrie et de Services	M. ABDELKRIM MAAZOUZI M. AHMED KHOUADRI	M. HAJ TAHIRI M. LARBI AIT SLIMANE
Fédération des Chambres d'Agriculture	M. BOUCHTA BOUSSOUF	M. MOHAMED RIAD
Fédération des Chambres d'Artisanat	M. ABDELMALEK EL BOUTAINE	M. MUSTAPHA HARAKAT
Fédération des Chambres de la Pêche Maritime	M. HIBA MAALAININE	M. KAMAL SABRI

Organisations SYNDICALES	Membres titulaires	Membres suppléants
UMT	M. MOHAMED ZEROUAL M. RACHID EL MENYARI M. NOUREDDINE SOULAİK M. MOHAMED ALAOUI	M. ABDELALI BENABDELLAH MME SAADIA BENEJMA M. MOHAMED AMARI M. MOHAMED MAZOUR
C.D.T	M. ABDELFETTAH BAGHDADI M. HOUSSINE YAMANI M. MERYEM ZAKHRI	M. ABDELILAH MOHARIR M. ABDELFETTAH OMARI M. KHADIJA LAACHIR
U.G.T.M	M. EL MOSTAFA ABOUZAID	M. RABIA BERRADA

MISSION ET VALEURS

Mission

Au-delà de sa mission d'établissement public gérant le régime obligatoire de la sécurité sociale pour l'ensemble des salariés du secteur privé, la CNSS se voit également investie d'une seconde mission, celle d'œuvrer durablement pour l'amélioration de ses prestations et d'assurer des services de protection sociale toujours plus

efficaces. Une ambition citoyenne pour laquelle la CNSS mobilise toutes ses forces vives.

Notre slogan « **LE DEVOIR DE VOUS PROTÉGER** » illustre parfaitement cet état d'esprit et notre engagement à satisfaire au mieux les besoins de nos clients.

Valeurs

La responsabilité sociale, l'orientation client et la valorisation du capital humain sont les trois valeurs que la CNSS met au cœur de ses activités pour réussir sa mission.

Responsabilité Sociale : La CNSS œuvre pour garantir l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu pour ses assurés et à généraliser la couverture médicale et sociale pour l'ensemble de la population assujettie au régime ainsi que leurs ayants-droit.

Orientation client : La CNSS mobilise toutes ses ressources pour se concentrer sur l'écoute, le conseil, la satisfaction et l'anticipation des attentes de ses clients Assurés et Affiliés en mettant à leur disposition des services interactifs qui répondent à leurs besoins dans les meilleurs délais et ce, d'une manière professionnelle, innovatrice et fiable.

Valorisation du capital humain : La CNSS investit dans les ressources humaines en formant des collaborateurs motivés pour mettre leurs compétences au service de ses clients.



Principales décisions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tenu quatre réunions en 2015, dont deux pour le Régime Général (RG) et deux pour l'AMO et a pris 20 résolutions concernant le Régime Général et 11 résolutions relatives à l'Assurance Maladie Obligatoire.

Les principales résolutions ont porté sur :

I. Session de juin 2015 :

- Approbation du rapport du directeur général sur les activités de la CNSS au titre de 2014;
- Approbation de l'arrêté provisoire des états de synthèse RG et l'approbation des états de synthèse AMO au titre de 2014.

II. Session de décembre 2015 :

- Approbation du plan d'action de 2016 RG et AMO;
- Approbation du budget de 2016 RG et AMO.



Conjoncture Économique et Sociale

Croissance de l'économie marocaine de 4,4% en 2015

INDICATEURS	2014	2015
Croissance globale	2,50%	4,40%
Valeur ajoutée agricole	-2,60%	14,10%
Valeur ajoutée non agricole	2%	1,70%
Valeur ajoutée du secteur secondaire	1,70%	1,4%

Source : HCP

La croissance de l'économie nationale a augmenté de 1,9 point passant de 2,5% enregistrée en 2014 à 4,4% en 2015. Aussi, la valeur ajoutée agricole a connu une hausse remarquable passant de -2,6% en 2014 à 14,1% en 2015.

D'autre part, la valeur ajoutée du secteur non agricole et du secteur secondaire ont connu une légère baisse passant de 2% à 1,7% et de 1,7% à 1,4% respectivement entre 2014 et 2015.

Évolution de la population active occupée

INDICATEURS	2014	2015
Population active occupée	10 646	10 679
Urbain	5 373	5 402
Rural	5 273	5 277
Dont salariés du secteur privé	3 776	3 906

(Unité : milliers) | Source : HCP

La population active occupée a augmenté de 0,3% passant de 10,65 millions enregistrée en 2014 à 10,68 millions en 2015. Elle est répartie à des proportions quasi égales entre les milieux urbain et rural.

Le nombre de travailleurs salariés relevant du secteur privé, selon l'HCP, a atteint **3,9** millions en 2015, soit une évolution de 3,4% par rapport à 2014.

Baisse du taux de chômage de 0,2 point

INDICATEURS	2014	2015
Taux de chômage	9,9%	9,7%
Urbain	14,8%	14,6%
Rural	4,2%	4,1%

Source : HCP

Le taux de chômage national a atteint 9,7% en 2015 enregistrant ainsi une baisse de 0,2 point par rapport à 2014. Ce taux a atteint des valeurs

plus élevées en milieu urbain qu'en rural (14,6% contre 4,1%).

Conjoncture Économique et Sociale

La masse salariale déclarée à la CNSS représente 12% du PIB

INDICATEURS	2014	2015
Masse salariale déclarée à la CNSS	114 306	122 446
Valeur ajoutée non agricole	773 366	818 407
PIB	904 522	953 854
RNBD	956 635	1 006 976
Masse salariale / PIB	13%	13%
Masse salariale / RNBD	12%	12%

(Montants en millions de Dhs) | Source : HCP

La masse salariale déclarée à la CNSS évolue relativement au même rythme que les agrégats économiques, notamment le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Revenu National Brut Disponible (RNBD).



RÉGIME GÉNÉRAL



RÉGIME GÉNÉRAL

CHIFFRES CLÉS

- Nombre d'entreprises affiliées déclarantes
189 612
- Nombre de salariés déclarés
3,1 Millions
- Masse salariale déclarée
122,4 Milliards Dhs
- Nombre de pensionnés
490 882 (dont 67% sont des retraités)
- Prestations servies
14,66 Milliards Dhs
- Cotisations dues
18,88 Milliards Dhs
- Fonds de réserves
41,9 Milliards Dhs
- Effectif des agents CNSS
4 168
- Représentations
102

Développement de la couverture sociale

- Elargissement de la couverture sociale à 100 000 nouveaux salariés, ce qui a permis d'atteindre 3,1 millions de salariés déclarés en 2015 contre 3 millions en 2014, soit un taux de couverture des salariés du secteur privé de 79% ;
- Régularisation de la situation de 68 420 salariés pour une masse salariale de 2,28 milliards de dirhams suite à des missions d'inspection et de contrôle.
- Mise en œuvre de l'Indemnité pour Perte d'Emploi ;
- Avancées réalisées pour la mise en place de la couverture sociale aux Travailleurs Non Salariés :
 - » Conception du régime par la CNSS relatif à la couverture sociale des travailleurs indépendants, piloté par la chefferie du gouvernement ;
 - » Mise en place de l'organisation cible et des procédures associées pour la prise en charge par la CNSS de la couverture sociale des travailleurs indépendants ;
 - » Adaptation et développement du système d'information de la CNSS ;
- Mise en œuvre de l'extension de la couverture sociale aux stagiaires sous contrat ANAPEC et ce, dans le cadre des dispositions prises pour l'encouragement de l'emploi, à savoir :
 - » Prise charge par l'Etat de la cotisation due à la CNSS pour les entreprises créées entre janvier 2015 et décembre 2019 au profit de 5 salariés (programme TAHFIZ) ;
 - » Prise charge par l'Etat de la couverture médicale au profit des stagiaires bénéficiaires de contrat insertion pour une durée de 24 mois (contrat insertion améliorée) ;
 - » Prise charge par l'Etat de la part patronale pour une durée de 12 mois.
- Amélioration du dispositif du recouvrement :
 - » Lancement du projet d'automatisation du processus de recouvrement qui permettra de gagner en productivité et en efficacité (date de déploiement prévue en juin 2016) ;
 - » Centralisation des actes de recouvrement forcés pour les petites créances ;
 - » Normalisation des processus de recouvrement pour une meilleure efficacité du

recouvrement avec une capitalisation et un partage des bonnes pratiques entre les perceptions ;

- » Prise en charge au niveau central des grands chantiers de fiabilisation des grandes créances ;
- » Nouvelle démarche de priorisation des créances et élargissement du portefeuille des perceptions ;
- » Introduction de la notion de recouvrement amiable pour une gestion active.

Signature de plusieurs conventions d'échange de données entre la CNSS et les différents organismes pour améliorer l'accès à l'information.

- **Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle** : Dématérialisation de l'opération annuelle de contrôle de scolarité des enfants des assurés sociaux :

- » 245 709 assurés ont tous leurs enfants identifiés au niveau de MASSAR, soit plus de la moitié des assurés dont les enfants sont concernés par le contrôle de scolarité qui sera dorénavant dématérialisé.
- » 421 643 enfants des assurés sociaux objet de contrôle de scolarité ont été identifiés au niveau de MASSAR, soit près de 81,2% de la cible potentielle MENFP (collège, lycée) ;

- **Ministère d'intérieur** : Dématérialisation des attestations de non affiliation à l'AMO demandées dans le cadre du contrôle d'ouverture de droit au RAMED (Contrôle a priori). Le début des échanges est prévu en décembre 2015.

- **Direction Générale de la Sûreté Nationale** :

- » Apurement des données des assujettis au régime de sécurité sociale ;
- » Authentification des informations relatives aux individus en vue de la simplification de la procédure d'immatriculation ;
- » Un premier échange a concerné les 6 768 905 d'individus actifs.

- **Direction Générale des Impôts** : Des échanges sont effectués régulièrement entre les deux organismes pour échanger l'expérience et les bonnes pratiques et lutter contre l'évasion fiscale et sociale.

Evolution des Prestations servies

- Paiement de 14,7 Milliards de dirhams de prestations au titre de 2015 contre 13,7 milliards de dirhams en 2014, soit une hausse de 7,3% ;

- Paiement de 9 milliards de dirhams au titre de la branche des pensions, ce qui représente 63% du total des prestations servies au titre de l'exercice 2015.

Développement des services en ligne

La dématérialisation de la relation client constitue le principal moyen que la CNSS ne cesse de développer en vue d'établir une communication en temps réel avec ses assurés et affiliés et leur garantir ainsi un accès facile et rapide à l'information. Cette dématérialisation est axée sur un concept de diversification des supports et canaux utilisés, en l'occurrence :

- **Le Portail Damacom** dont le nombre d'entreprises adhérentes a été porté à 93 468

contre 77 120 en 2014 ;

- **Centre d'appel ALLODAMANE**, qui a traité 619 879 appels en 2015 contre 585 590 en 2014 ;

- **Le Site Web** qui a été consulté par 6,16 millions de visiteurs en 2015 contre 6 millions en 2014 ;

- **L'application Smartphone « Ma CNSS »** qui a compté 1,6 millions d'utilisateurs contre 91 012 en 2014 ;

- **Le Serveur vocal** qui a enregistré 207 380 appels en 2015 contre 81 709 en 2014.

Amélioration de la proximité et de la qualité de service

Afin de mieux servir sa clientèle et être plus proche d'elle, la CNSS a mis en œuvre les actions suivantes :

- Extension du réseau de ses agences à travers l'ouverture de trois nouvelles agences :

- Casablanca : AL FATH ;

- Tanger : IBNOU BATTOUTA.

- Bancarisation des assurés : un taux de 96% pour

les allocataires et 94% pour les pensionnés.

- Poursuite de la mise en place de l'affichage dynamique au niveau des agences en vue de mieux informer ses clients internes et externes sur les nouveaux services, communiquer sur les différentes opérations de contrôle de droit aux prestations sociales et les démarches à suivre pour en bénéficier.

Développement du capital humain

Le développement du capital humain constitue l'un des axes de développement de la CNSS et une de ses préoccupations majeures. C'est dans ce sens que plusieurs actions ont été entamées, notamment :

- La modernisation de la gestion des ressources humaines à travers le Déploiement et la généralisation du nouveau Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) ;

- Recrutement de 212 collaborateurs pour renforcer et rajeunir les équipes. Il s'agit de 105 techniciens spécialisés, 2 techniciens, 83 cadres supérieurs, 8 ingénieurs d'état, 6 infirmiers d'état, 2 médecins généralistes et 6 médecins spécialistes ;

- Application du système Flexy Time ;

- Révision de la convention collective du personnel, avec prise en considération de l'amélioration des

conditions du travail, l'adaptation des éléments de la rémunération, l'instauration de la médecine de travail et de l'horaire flexible, parallèlement à une maîtrise de la masse salariale et une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et compétences ;

- Application du nouveau système d'évaluation individuelle ;

- Maintien / Animation de la filière RH et maîtrise des conditions de travail ;

- La mise en place du service médical central en le dotant des moyens humains et matériels

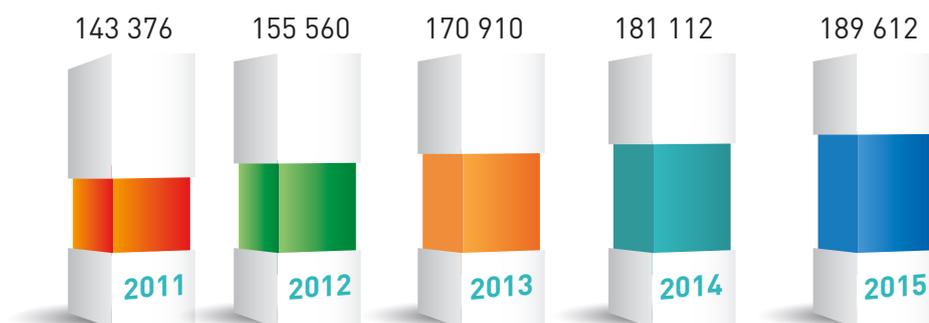
- Poursuite de la réalisation du plan triennal de formation 2014-2016 CNSS-ACADEMY qui a permis à 3 327 personnes de bénéficier en 2015 d'une formation d'une durée moyenne de 3,9 jours de formation par personne.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

Population des entreprises affiliées

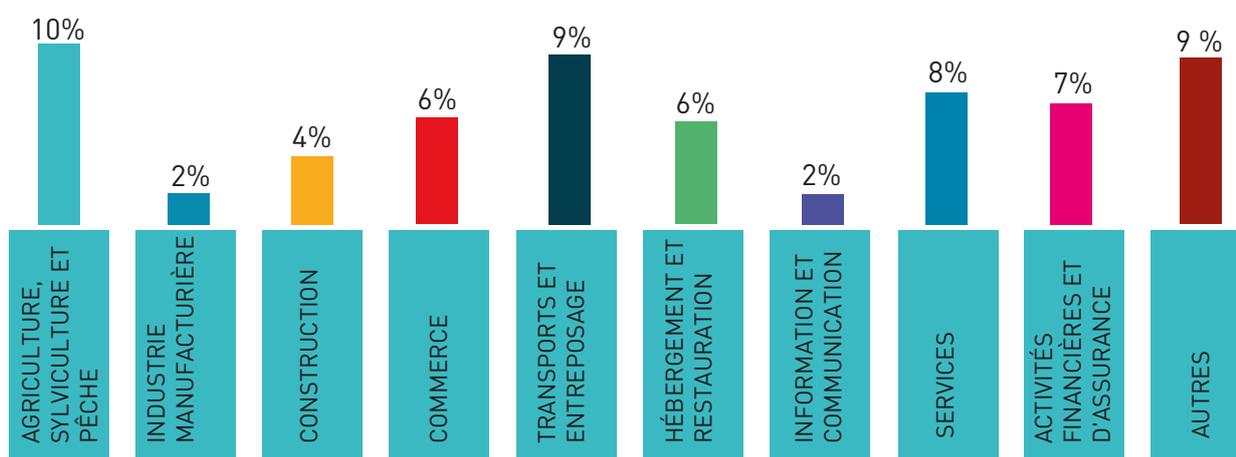
+4,7%

d'entreprises affiliées déclarantes



Le nombre d'entreprises affiliées qui déclarent au moins un salarié, a enregistré une hausse de 4,7% passant de 181 112 à 189 612 entre 2014 et 2015.

Évolution du nombre d'entreprises déclarantes parsecteur entre 2014 et 2015

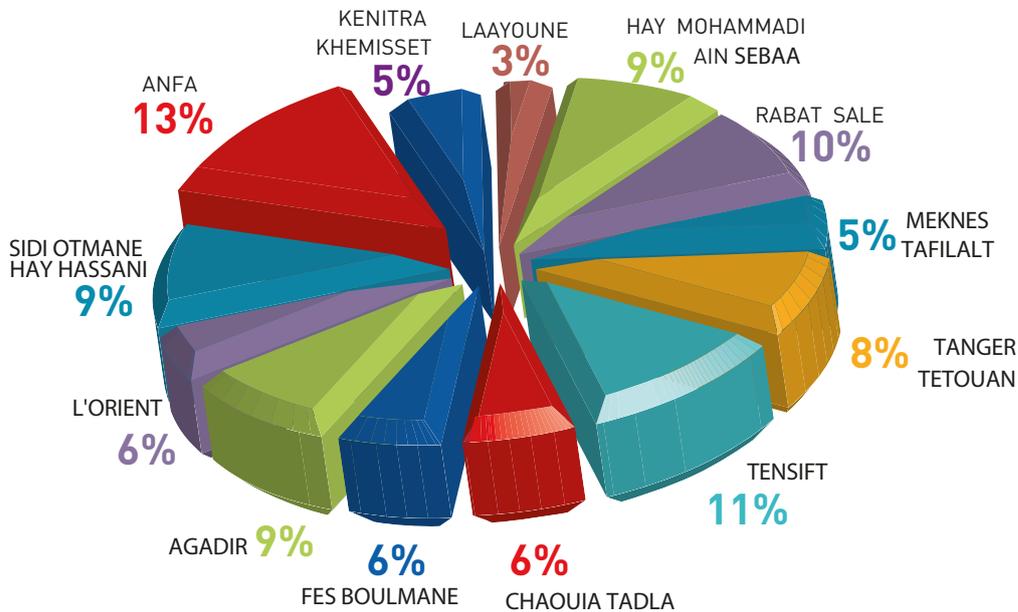


Le secteur d'agriculture, sylviculture et pêche affiche une augmentation de 10% en termes d'entreprises déclarantes, suivi par le secteur de transports et entreposage (9%) et le secteur des services qui présente une évolution de 8%.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

31%

des entreprises déclarantes sont concentrées au niveau des régions du Grand Casablanca



Les trois directions régionales du Grand Casablanca, à savoir : Anfa, Sidi Othmane Hay Hassani et Hay Mohammadi Ain Sbaa concentrent 31% des entreprises affiliées déclarantes, suivies par la direction Tensift (11%), puis par la direction Rabat Salé (10%).

Population des salariés déclarés

+3,5%

de salariés déclarés entre 2014 et 2015

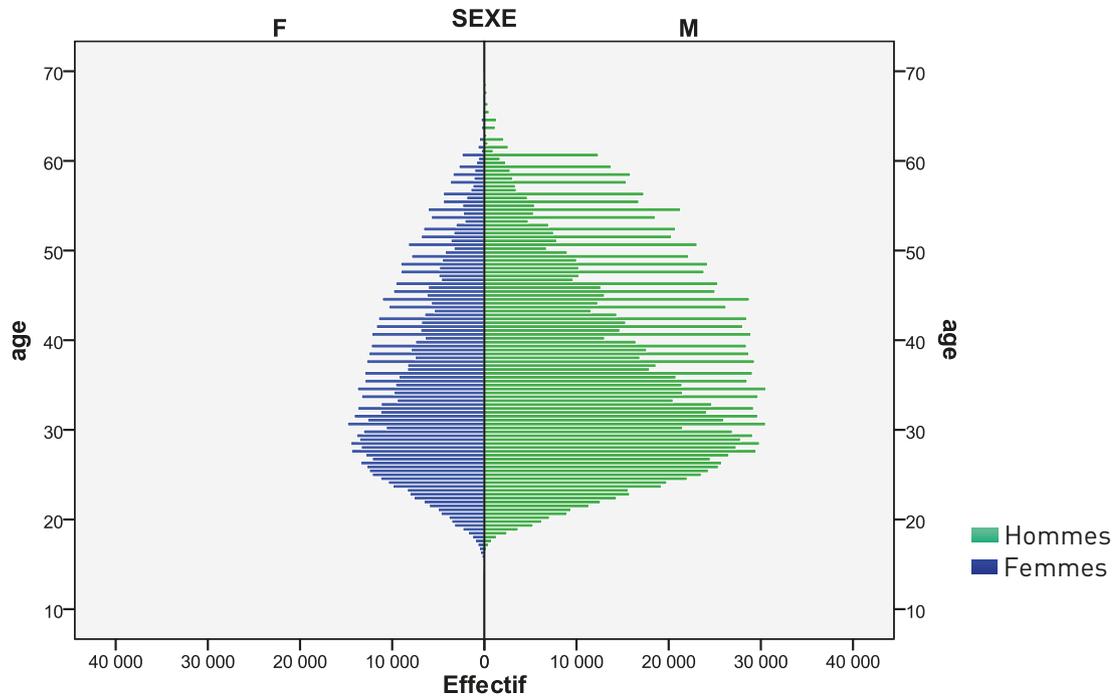


Le nombre de salariés ayant enregistré au moins une déclaration de salaire au titre de l'exercice 2015 s'est accru de 3,5% par rapport à 2014. Ainsi, le taux de couverture sociale des salariés du secteur privé a atteint 79%.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

37,5 ans

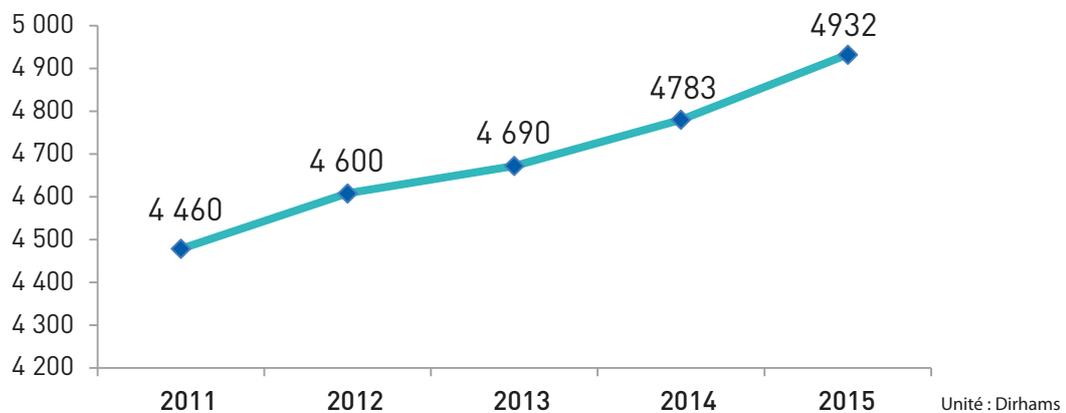
Âge moyen des assurés actifs



L'âge moyen des salariés déclarés est de 37,5 ans. Il a atteint 38 ans pour les hommes et 36,4 ans pour les femmes. Par ailleurs, les femmes salariées assurées à la CNSS représentent 31% du total des salariés déclarés.

+3,1%

d'évolution du salaire mensuel moyen déclaré
entre 2014 et 2015



Le salaire mensuel moyen déclaré a enregistré une progression de 3,1% entre 2014 et 2015, passant de 4 460 dirhams à 4 932 dirhams.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

53%

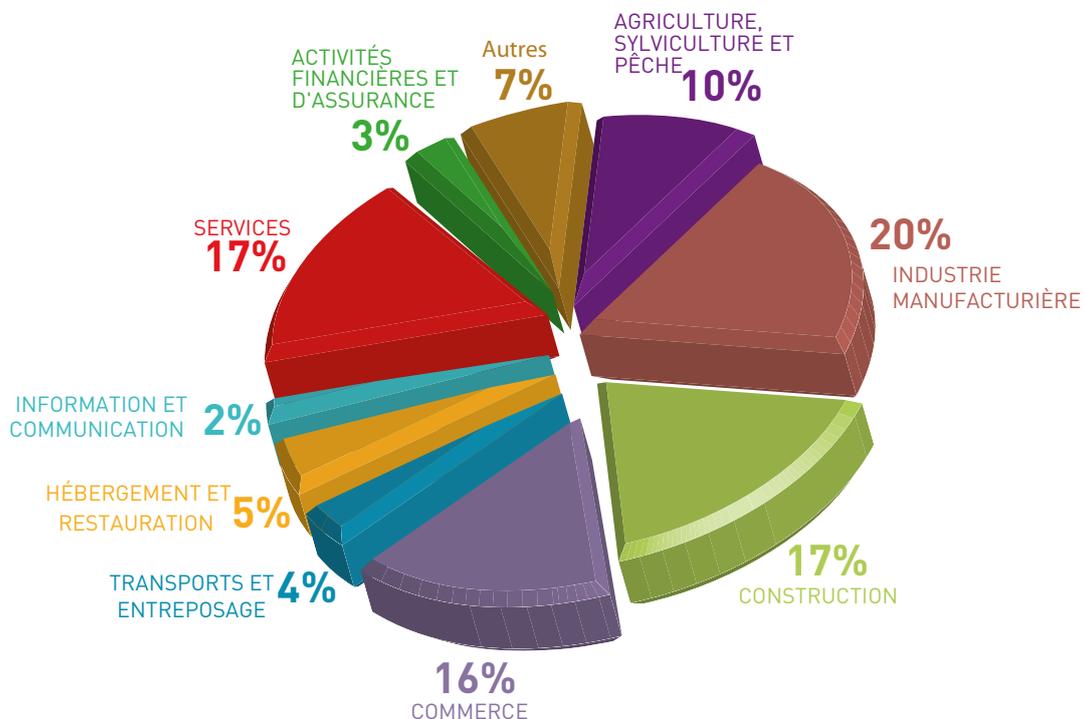
des salariés sont déclarés durant toute l'année

Nombre de mois	% des salariés déclarés
1 à 3	14%
4 à 6	10%
7 à 9	10%
10	5%
11	7%
12	53%

53% des salariés sont déclarés à la CNSS tout au long de l'année, 10% pour une durée de 7 à 9 mois, et 14% pour une durée allant de 1 à 3 mois.

37%

des salariés déclarés appartiennent aux secteurs des industries manufacturières et de la construction

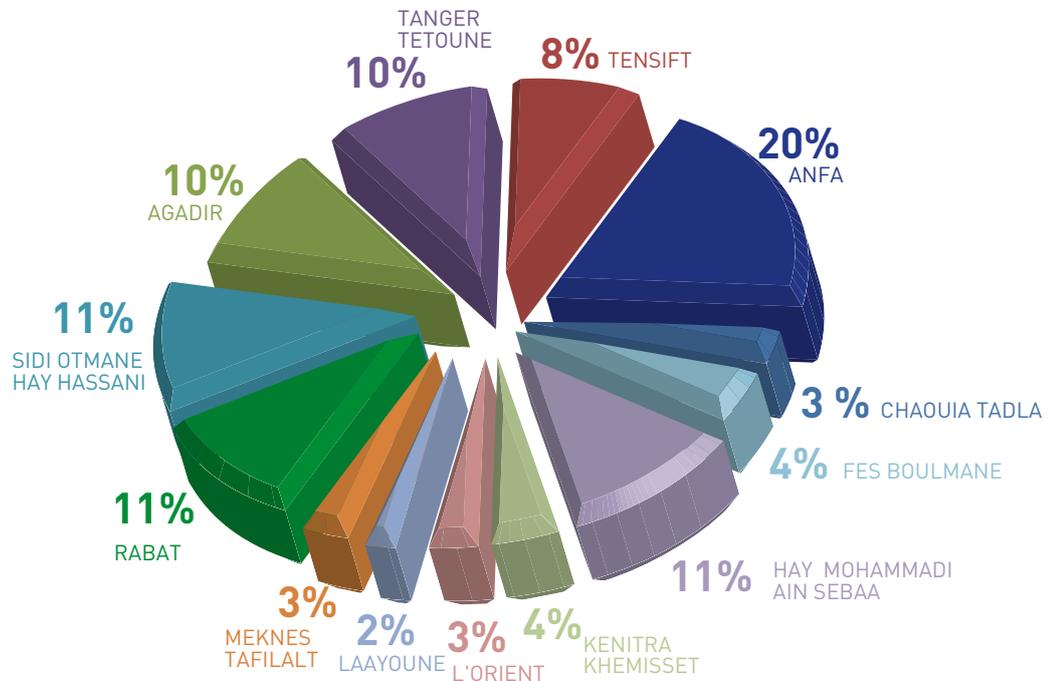


Le secteur des industries manufacturières concentre (20%) des salariés, suivi par la construction et les services (17% chacun), et le commerce (16%).

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

42%

des salariés sont déclarées par des entreprises appartenant aux directions régionales du Grand Casablanca

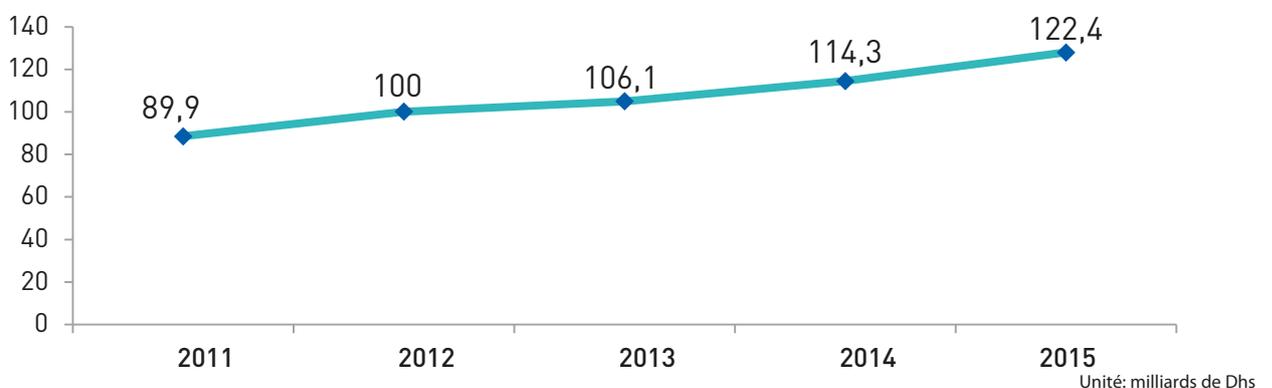


Les trois directions régionales du Grand Casablanca (Anfa, Hay Mohammadi Ain Sebbaa et Sidi Othmane Hay Hassani) concentrent 42% des assurés déclarés, suivies par Rabat-Salé (11%), Tanger Tétouan (10%) et Agadir (10%).

Masse salariale et nombre de jours déclarés

+7,1%

de masse salariale déclarée entre 2014 et 2015



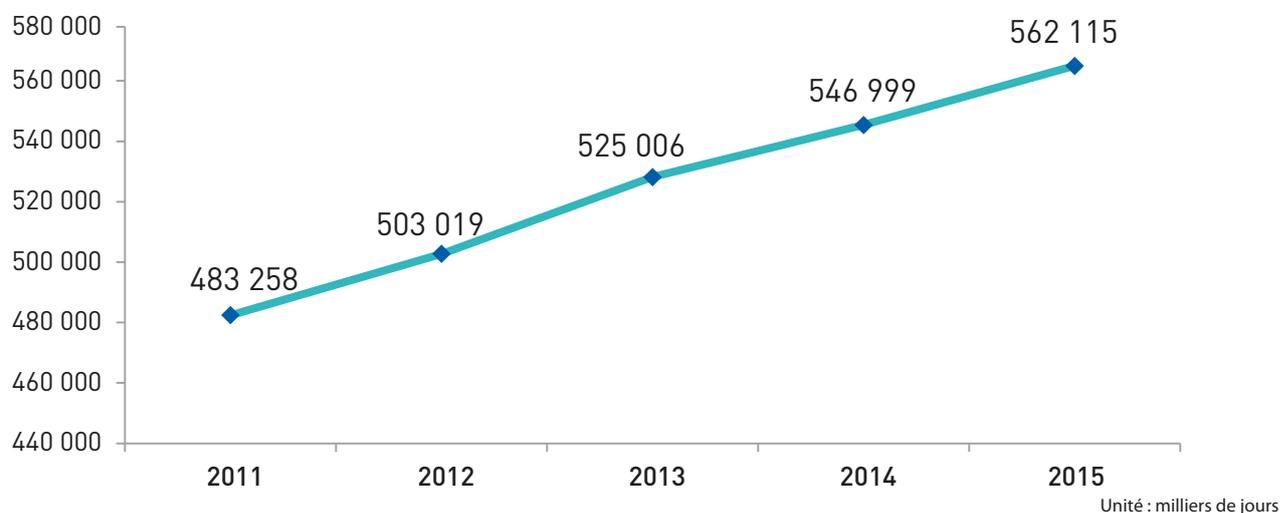
L'année 2015 affiche une masse salariale d'environ 122,4 milliards de Dhs contre 114,3 milliards de Dhs en 2014, soit une croissance de 7,1%.

RÉGIME GÉNÉRAL

BILAN DES ACTIVITES

+2,8%

de nombre de jours déclarés
entre 2014 et 2015



La masse salariale évolue de manière plus rapide que le nombre de jours déclarés (7,1% contre 2,8%). Ceci traduit une amélioration au niveau des salaires déclarés.

Prestations servies

+7,2%

de prestations émises

Prestations	2014	2015	Variation 2014-2015
Court Terme	604	808	33,7%
Long Terme	8 612	9 196	6,8%
Prestations Familiales	4 452	4 655	4,5%
Total	13 668	14 659	7,2%

Unité : milliers de Dhs

Le montant des prestations servies en 2015 par la CNSS a progressé de 7,2% par rapport à 2014. Les prestations à court terme ont évolué de 34 % par rapport à 2014 ; ceci est dû à l'entrée en vigueur de l'indemnité pour perte d'emploi.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

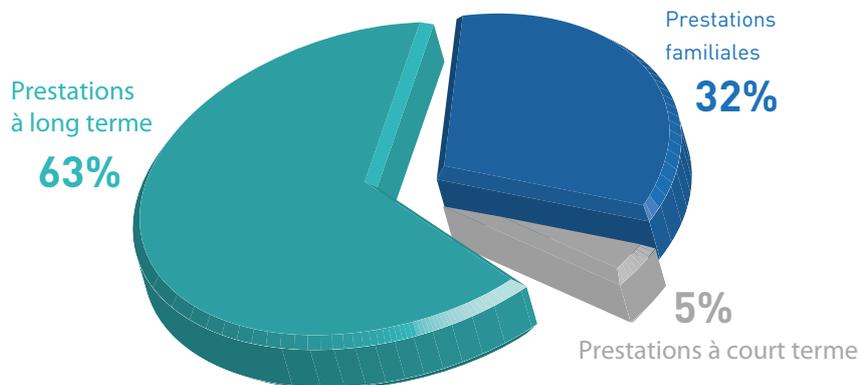
Bénéficiaires des prestations entre 2014 et 2015

Prestations	Bénéficiaires 2014	Bénéficiaires 2015	Taux de variation
Prestations familiales	1 092 995	1 129 723	3%
Prestations à court terme	121 364	130 218	7%
Prestations à long terme	478 774	490 882	3%
Remboursement des cotisations sociales	27 892	28 509	2%

L'effectif des bénéficiaires des prestations servies en 2015 par la CNSS a enregistré globalement une hausse de 3,4% par rapport à 2014.

63%

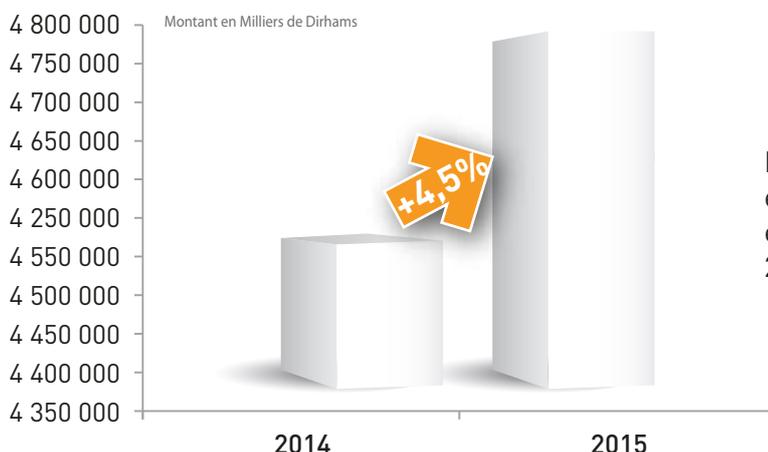
des prestations sont payées au titre des pensions



Les prestations à long terme dominent avec 63% des dépenses, suivies par les allocations familiales et les prestations à court terme qui représentent respectivement 32% et 5%.

+4,5%

d'allocations familiales ont été servies

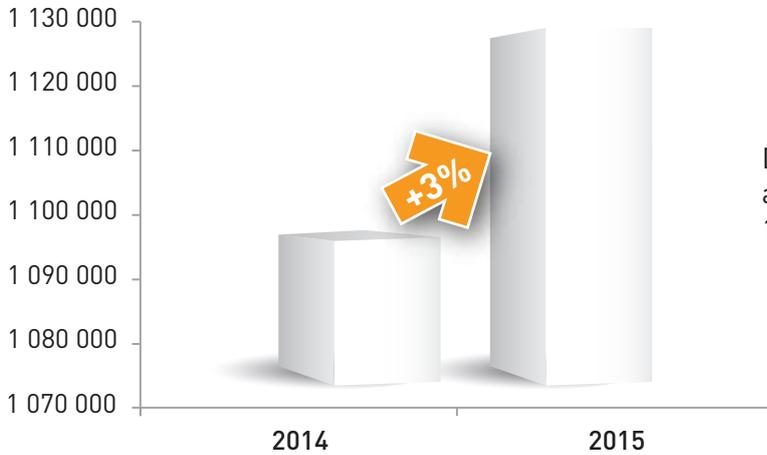


Le montant des allocations familiales émises a atteint 4,65 milliards de dirhams en 2015 contre 4,45 milliards de dirhams en 2014, enregistrant une hausse de 4,5%.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

+3%

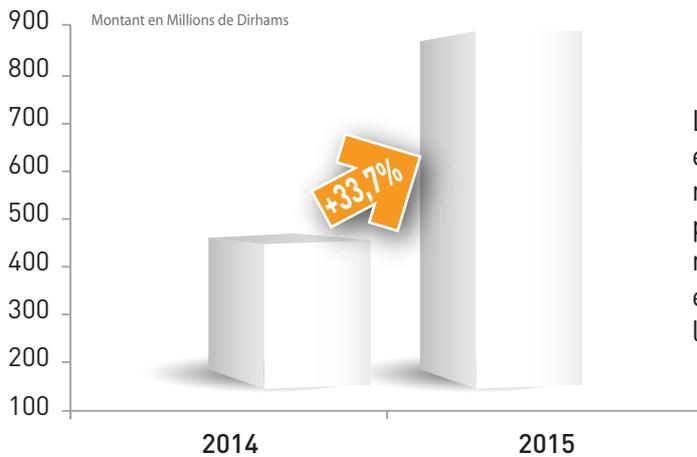
de Bénéficiaires d'Allocations Familiales



Durant la même période, le nombre des allocataires a progressé de 3% passant de 1 092 995 en 2014 à 1 129 723 en 2015.

+33,7%

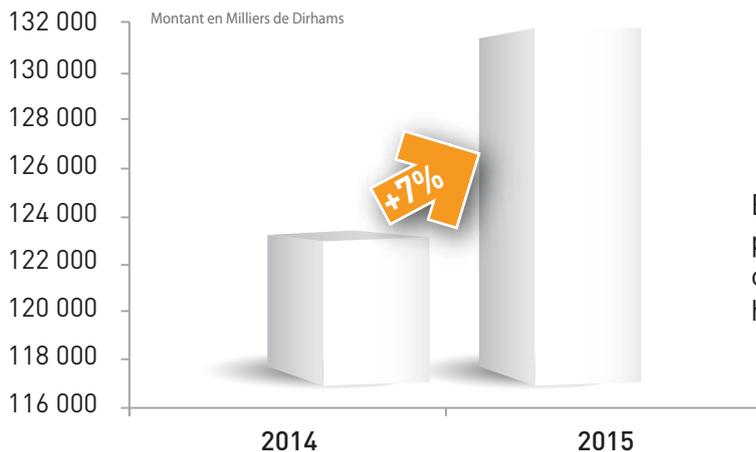
de prestations sociales à court terme ont été servies



Le montant des prestations à court terme émises a enregistré une hausse remarquable de 33,7% entre 2014 et 2015 passant de 604 millions de dirhams à 808 millions de dirhams, ceci est dû essentiellement à l'entrée en vigueur de l'indemnité pour perte d'emploi.

+7%

de bénéficiaires de prestations à court terme

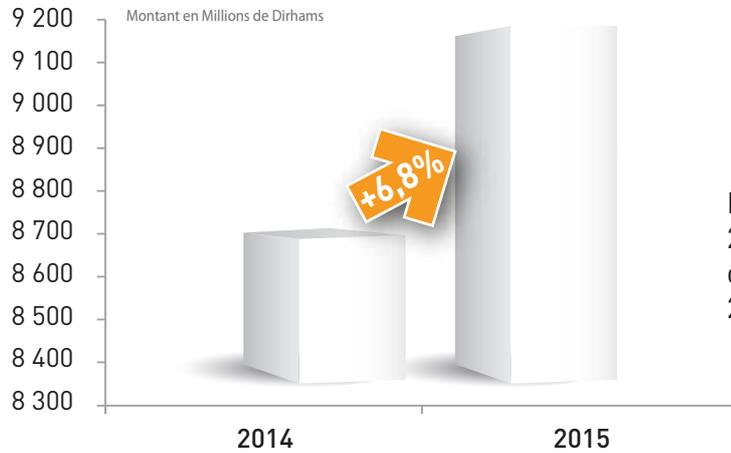


En 2015, l'effectif des bénéficiaires des prestations à court terme a atteint 130 218 contre 121 364 en 2014, enregistrant une hausse de 7%.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

+6,8%

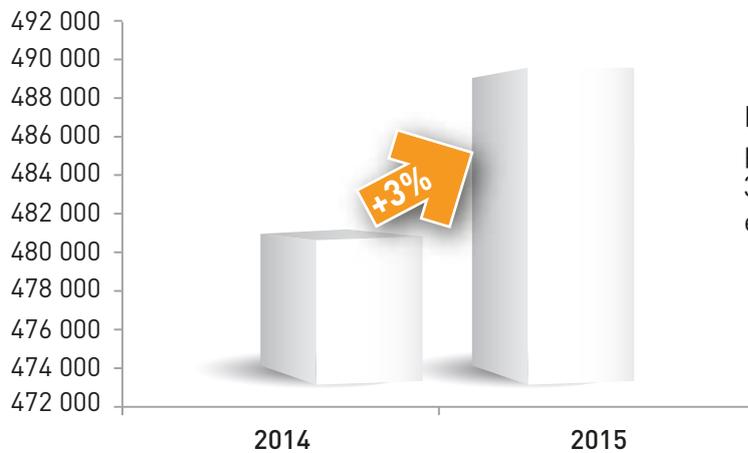
de prestations sociales à long terme émises



Les prestations à long terme émises en 2015 se sont élevées à 9,2 milliards de dirhams contre 8,6 milliards de dirhams en 2014, enregistrant une hausse de 6,8%.

+3%

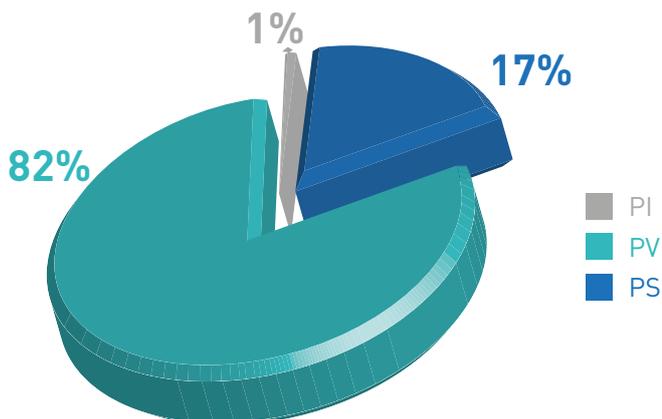
de bénéficiaires de prestations à long terme



Durant la même période, le nombre de pensionnés a enregistré une croissance de 3%, passant de 478 774 en 2014 à 490 882 en 2015.

82%

des prestations à long terme servies sont constituées essentiellement des pensions de vieillesse



Les pensions de vieillesse représentent la part la plus importante, soit 82% du total des pensions servies.

RÉGIME GÉNÉRAL

BILAN DES ACTIVITES

Age et pensions moyens des pensionnés par type de pension et sexe

Ensemble des pensionnés

Pension	Sexe	Age Moyen	Pension moyenne (en DH)
Invalidité	Femmes	51,53	1 811
	Hommes	52,60	2 042
Vieillesse	Femmes	68,83	1 817
	Hommes	69,90	1 902
Survivants	Femmes	66,80	827
	Hommes	65,77	878

L'âge moyen des hommes est supérieur à celui des femmes sauf pour les survivants. De plus, l'âge moyen des pensionnés le plus élevé est naturellement celui des retraités qui dépasse 68 ans.

Par ailleurs, la pension moyenne d'invalidité est la plus importante puisqu'elle avoisine 2 042 dirhams par mois pour les hommes.

Les hommes perçoivent des montants de pensions plus élevés que les femmes.

Nouveaux pensionnés

Pension	Sexe	Age Moyen	Pension moyenne (en DH)
Invalidité	Femmes	48,7	1 995
	Hommes	50,2	2 308
Vieillesse	Femmes	60,5	2047
	Hommes	60,5	2055
Survivants	Femmes	60,9	985
	Hommes	59,3	1 141

Globalement, les nouveaux pensionnés perçoivent une pension mensuelle moyenne plus importante que les anciens, notamment pour les retraités. Ce constat est le résultat de l'amélioration des salaires déclarés et de l'allongement de la durée de carrière déclarée.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

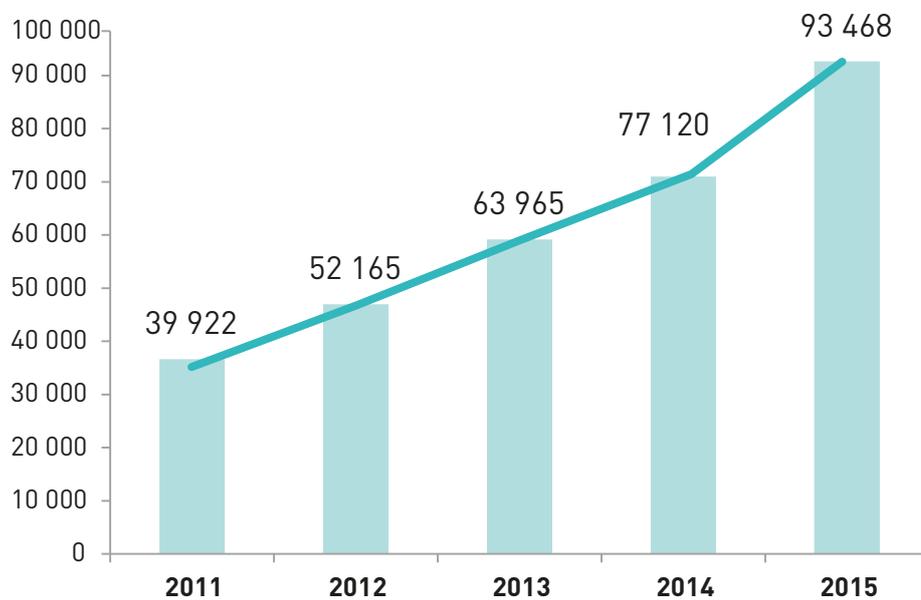
Services en ligne

La CNSS a pu développer un large éventail de solutions technologiques et novatrices en matière de gestion de la relation client. Cette volonté de dématérialisation de sa relation avec ses clients est parfaitement traduite par la diversification des canaux de communication et des services en ligne mis à la disposition des clients, afin de les dispenser des déplacements fréquents aux agences.

Portail Damancom

52%

des entreprises affiliées à la CNSS font leurs déclarations via Damancom



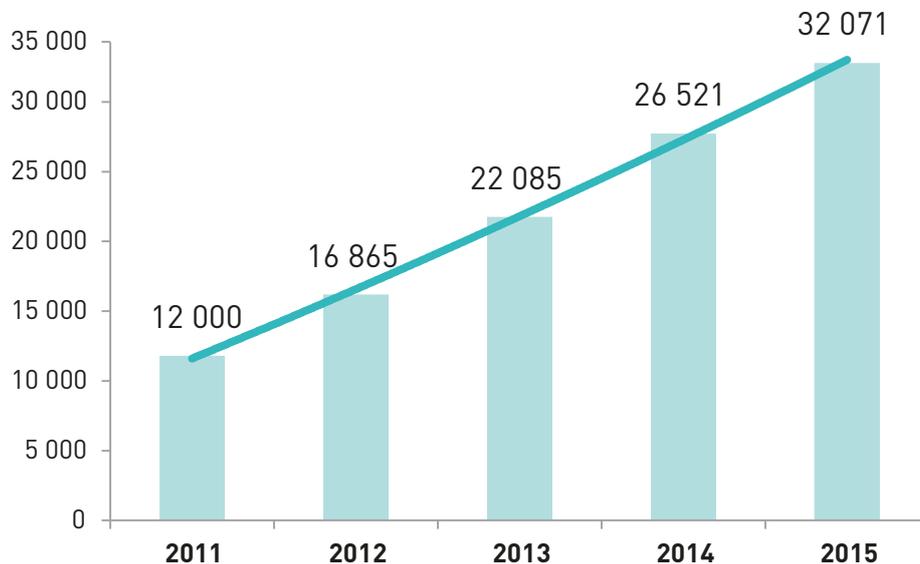
Le nombre d'entreprises affiliées qui déclarent via DAMANCOM représente actuellement 52% de l'ensemble des entreprises déclarantes contre 44% en 2014. Ce nombre a augmenté de plus de 21% entre 2014 et 2015 en raison des efforts déployés pour la promotion du portail DAMANCOM.



RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

34,31%

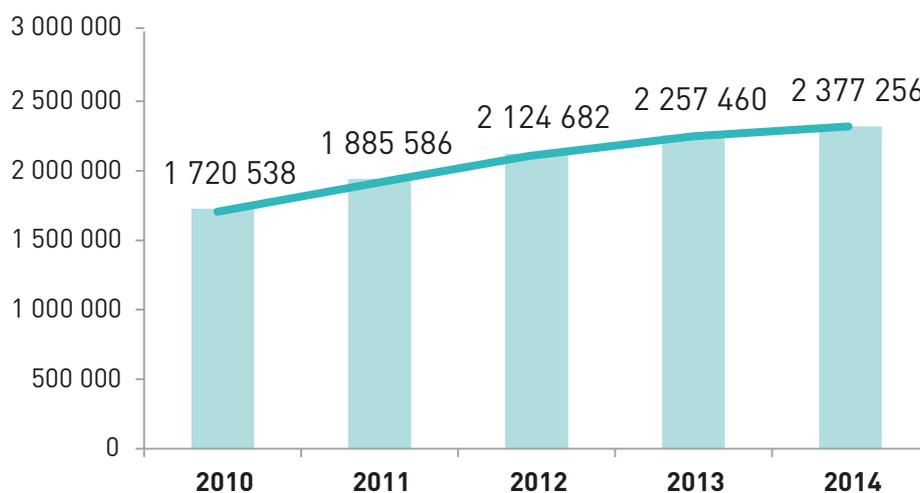
des entreprises adhérentes au portail utilisent le service de paiement des cotisations via Damancom



Le nombre d'entreprises utilisant le service « télépaiement » continue sa tendance haussière. Il est passé à 32 071 contre 26 521 en 2014, affichant ainsi une augmentation de plus de 21%. Le montant des cotisations payées via ce mode a atteint 7,2 milliards de dirhams contre 6 milliards de dirhams en 2014, enregistrant une augmentation de plus de 19%.

90%

des assurés sont déclarés via DAMANCOM

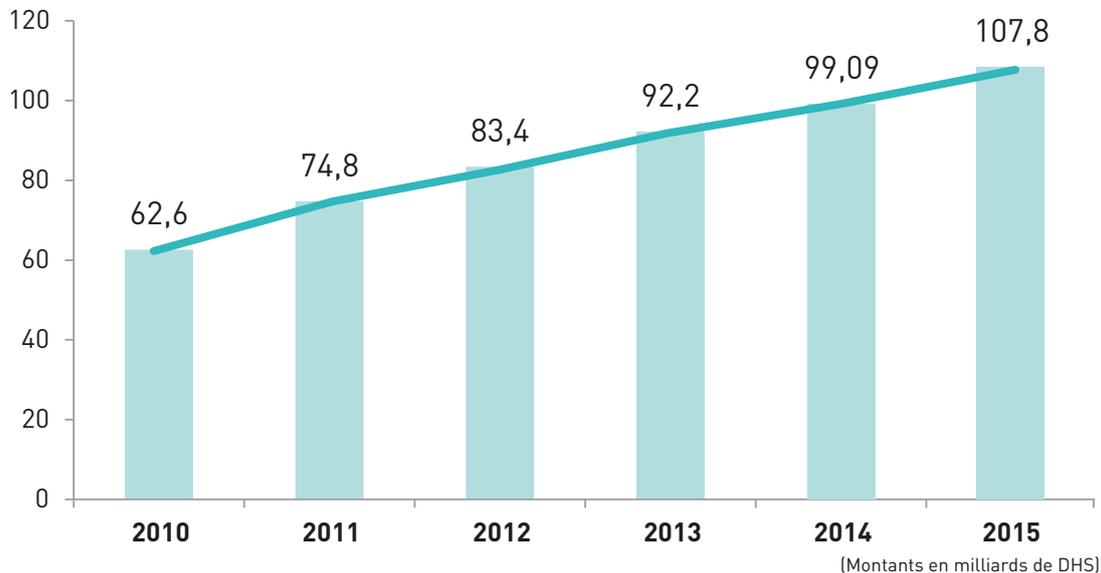


Le nombre d'assurés déclarés via Damancom a atteint 2 377 256, enregistrant une hausse de 5,31% par rapport à 2014. Cette évolution positive a permis de porter la part des salariés déclarés via le portail à 90% contre 83% en 2014.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

93%

de la masse salariale déclarée à la CNSS passe par DAMANCOM

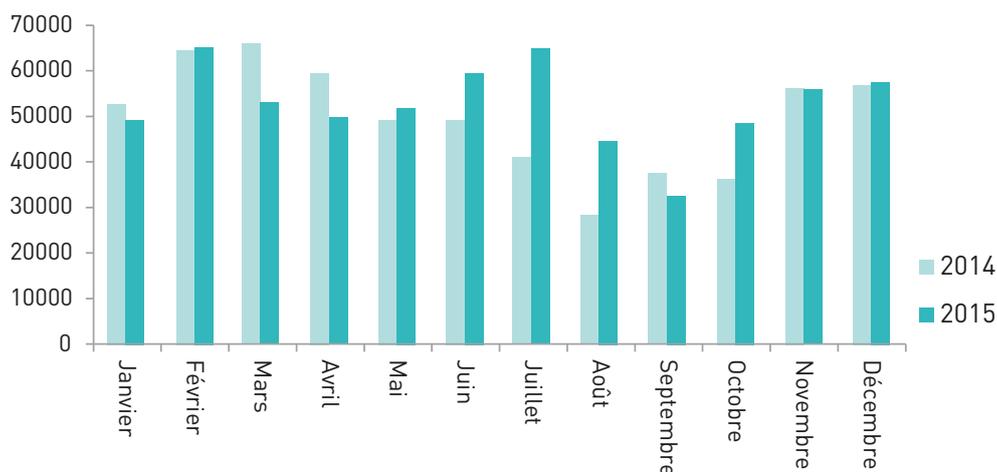


La masse des salaires déclarés via le portail a atteint 107 milliards de dirhams contre 99 milliards de dirhams en 2014, ce qui constitue une progression de plus de 8,79%.

Centre d'appel Allo Damane

+5,86%

en nombre d'appels



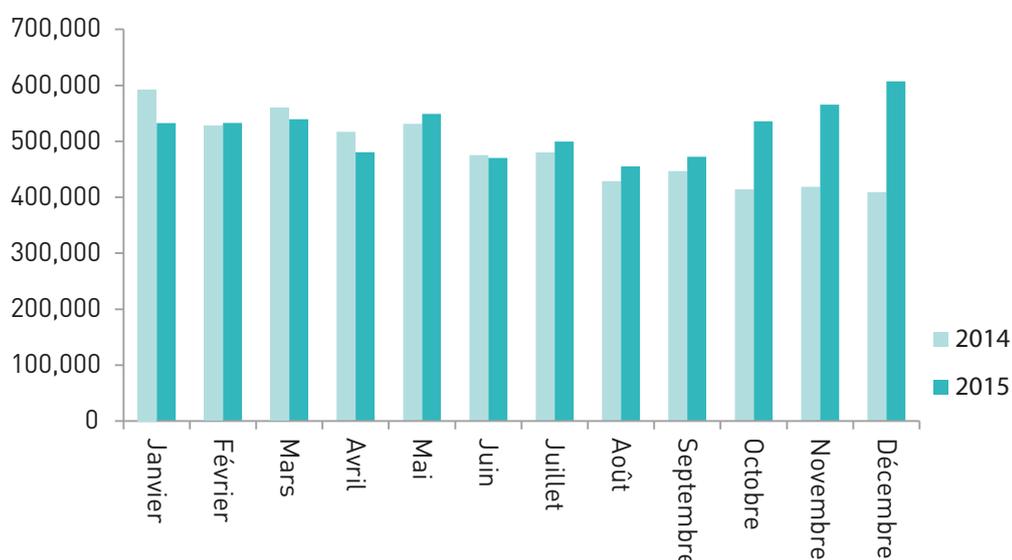
Le centre d'appel Allo Damane a traité 619 879 appels en 2015 contre 585 590 en 2014 affichant ainsi une hausse de 5,86%, grâce à la confiance que les clients ne cessent de développer à l'égard du centre Allo damane.

RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

Le site web

+5,86%

Nombre de visiteurs



Les visites du site web ont atteint 6,2 millions contre 6 millions en 2014, progressant ainsi de 5,86%. Cette progression reflète un accroissement continu de la prise de connaissance des services en ligne disponibles sur le site et de la richesse et la fiabilité de l'information mise à la disposition des visiteurs.

Missions d'inspection et du contrôle

Le régime de sécurité sociale géré par la CNSS est un régime obligatoire pour l'ensemble des entreprises opérant dans le secteur privé et employant des salariés. Ainsi, et pour s'assurer de la conformité des différentes entreprises assujetties à ce régime, en matière de sécurité sociale, la CNSS programme, de manière régulière, des missions d'inspection et de contrôle en se basant sur l'ensemble de données internes et externes et différentes études et analyses sectorielles.

Indicateurs	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Variation 2014-2015
Nombre de missions validées pour le contrôle de la non et la sous déclaration	2 064	2 110	2 %
Nombre de missions réalisées pour le contrôle de la Sur-déclaration	224	242	89 %
Nombre de salariés régularisés et redressés	65 303	68 420	5 %
Masse salariale régularisée (Milliards de Dhs)	1,95	2,28	17 %

En 2015, les 2 110 missions d'Inspection et Contrôle effectuées ont permis de régulariser la situation de 68 420 salariés, pour une masse salariale de 2,28 Milliards de Dirhams. 424 missions spécifiques ont été réalisées pour le contrôle de la Sur-Déclaration de Salaire.

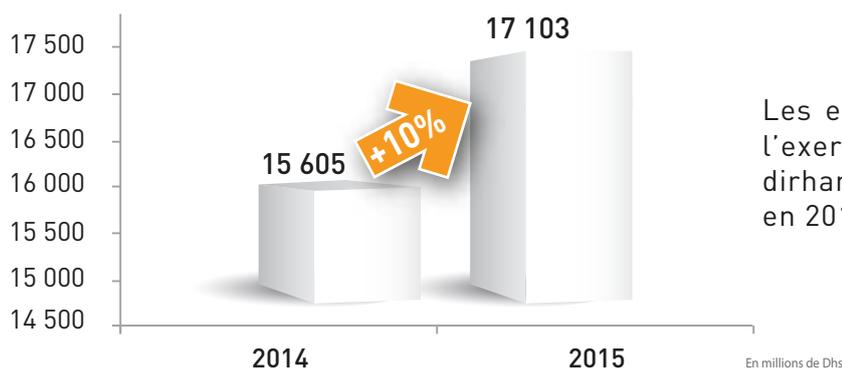
RÉGIME GÉNÉRAL BILAN DES ACTIVITES

Opérations de recouvrement des créances :

Les cotisations dues par les entreprises affiliées destinées pour le paiement des différentes prestations servies par la CNSS sont encaissées, soit de manière spontanée ou via des opérations de recouvrement par le réseau des perceptions.

+10%

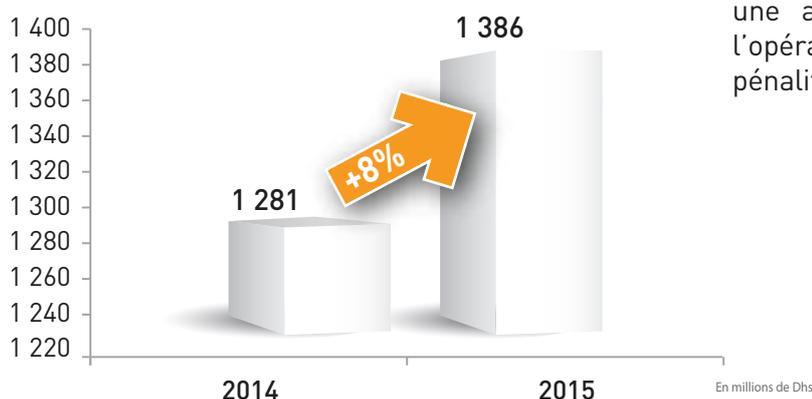
Encaissements spontanés



Les encaissements spontanés au titre de l'exercice ont atteint 17,1 milliards de dirhams contre 15,6 milliards de dirhams en 2014, soit un accroissement de 10 %.

+8%

Encaissements suite au recouvrement



Les encaissements suite au recouvrement ont atteint 1,38 millions de dirhams contre 1,28 milliards de dirhams en 2014, ce qui dénote une augmentation de 8% et ce, grâce à l'opération de remise gracieuse sur les pénalités de retard et frais de recouvrement.



RÉGIME GÉNÉRAL

BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES

L'année 2015 s'est caractérisée par une légère baisse de l'activité et des performances inégalement réparties entre les polycliniques.

-1%

de chiffre d'affaire

Polyclinique	2014	2015	Variation 2014-2015
DERB GHALLEF	71 236	68 539	-4%
ZIRAOUI	41 884	39 581	-6%
AGADIR	68 921	67 727	-2%
MARRAKECH	26 693	25 415	-5%
TANGER	13 070	15 855	21%
OUJDA	20 244	20 601	2%
INARA	33 009	35 107	6%
HAY HASSANI	38 678	39 056	1%
EL JADIDA	22 813	22 479	-1%
MOHAMMADIA	25 181	25 086	0%
SETTAT	20 349	18 176	-11%
KENITRA	14 009	15 062	8%
BERNOUSSI	28 398	27 930	-2%
Total	424 486	420 614	-1%

Montants en milliers de Dhs

Le chiffre d'affaires global des unités médicales a enregistré une baisse de 1% en passant de 424 millions de dirhams en 2014 à 420 millions de dirhams en 2015. Les améliorations les plus importantes de cet indicateur ont été enregistrées au niveau des polycliniques Tanger (+21%), Kenitra (+8%) et Inara (+6%).

Légère baisse des principaux indicateurs de production

Indicateurs	2014	2015	Evolution 2014-2015
Taux d'occupation	46%	44%	-5%
Nombre de patients admis	649 835	630 973	-3%
Nombre de patients hospitalisés	51 988	49 601	-5%
Nombre de C	409 680	407 032	-1%
Nombre de K	5 737 925	5 852 146	2%
Nombre de B	28 631 083	30 940 856	8%
Nombre de Z	6 008 938	5 932 262	-1%
Nombre de séances de dialyse	51 082	51 190	0%
Nombre d'accouchements	11 015	10 481	-5%

La majorité des indicateurs de production sont restés stables par rapport à 2014 ou ont connu une légère baisse alors que les K et les B ont progressé.

RÉGIME GÉNÉRAL

BILAN DES ACTIVITES DES UNITES MEDICALES

-33%

Aggravation du déficit d'exploitation

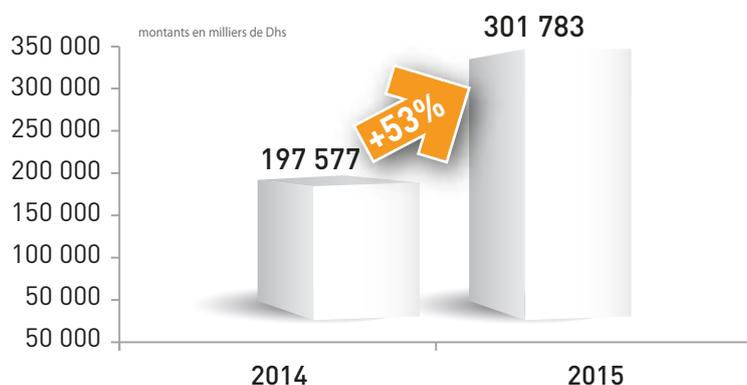
RUBRIQUES	2014	2015	Variation 2014-2015
Chiffre d'affaires	422 656	418 898	-1%
Achats consommés de matières	101 189	105 257	4%
Autres charges externes	125 696	133 994	7%
Charges du personnel	372 094	414 723	11%
Résultat d'exploitation	-176 324	-235 078	-33%

Montants en milliers de Dhs

Le résultat d'exploitation a enregistré une baisse de 58 millions de dirhams en passant de 176 millions de dirhams en 2014 à 235 millions de dirhams en 2015. Cette situation est due essentiellement à l'augmentation de la masse salariale (11%) ainsi que d'autres charges et la baisse du chiffre d'affaires (-1%).

+53%

Hausse importante des subventions accordées



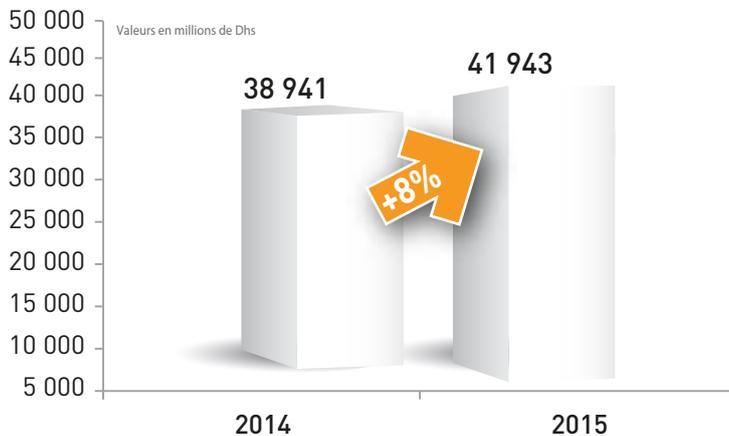
La subvention accordée aux polycliniques a enregistré une hausse de 53% en passant de 198 millions de dirhams en 2014 à 302 millions de dirhams en 2015. Cette hausse est essentiellement due au recrutement et au renouvellement du matériel et ce, dans le cadre de l'opération de mise à niveau des polycliniques de la sécurité sociale.



RÉGIME GÉNÉRAL BILAN FINANCIER

+8%

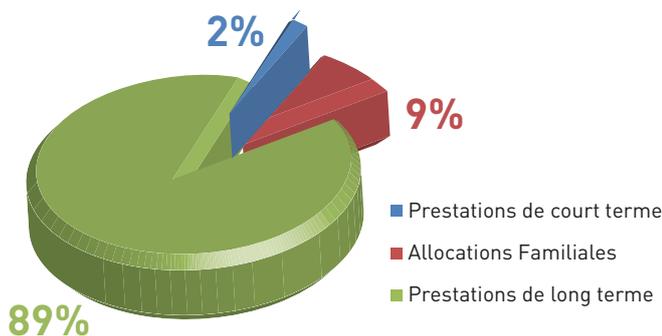
de fonds de réserves à la Caisse de Dépôt et de Gestion



Les réserves de la **CNSS** déposées auprès de la **Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)** ont augmenté de **3 milliards de dirhams** par rapport à 2014, passant ainsi de 38,94 milliards de dirhams à 41,94 milliard de dirhams, soit un accroissement de près de 8%. Cette évolution est la résultante à la fois d'une injection, au cours de l'année, d'un montant global de 1,67 milliards de dirhams et des produits financiers nets d'un montant de 1,32 milliards de dirhams.

89%

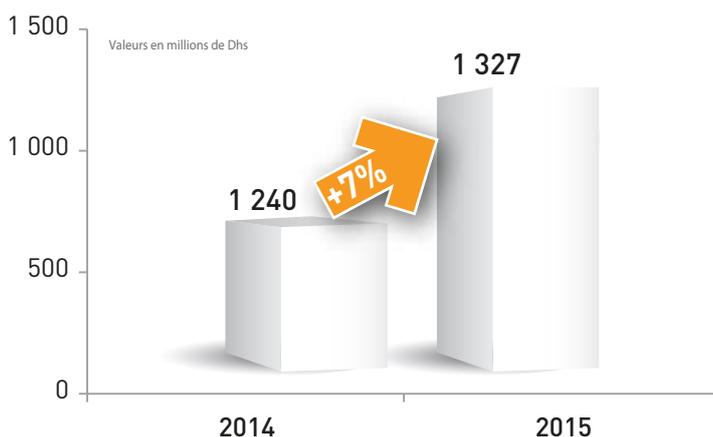
des réserves sont constituées des réserves de la branche des pensions



Les fonds déposés à la CDG sont constitués essentiellement de réserves techniques de la branche des pensions à hauteur de 89%. Les réserves de sécurité de la branche allocations familiales et de la branche des prestations à court terme ne représentent que 11%.

+7%

de Produits des placements financiers des réserves



Le montant net des produits de placements des fonds de réserve a atteint 1,3 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une augmentation de 7% par rapport à l'année 2014. Cette performance s'explique pour l'essentiel par les nouveaux apports effectués en 2015.

RÉGIME GÉNÉRAL

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

RUBRIQUES	2015				2014
	CT	LT	PF	Total	
PRODUITS DE GESTION	1 487 124	11 469 407	8 635 236	21 591 767	19 650 929
CHARGES DE GESTION	830 644	9 382 671	4 669 097	14 882 411	14 262 919
RESULTAT DE GESTION	656 480	2 086 736	3 966 140	6 709 356	5 388 010
AUTRES PRODUITS	44 466	222 328	177 862	444 656	391 611
AUTRES FRAIS D'EXPLOITATION	213 604	1 068 022	854 417	2 136 043	2 371 296
RESULTAT D'EXPLOITATION	487 341	1 241 042	3 289 585	5 017 968	3 408 326
PRODUITS FINANCIERS	63 227	1 750 596	180 443	1 994 265	2 014 862
CHARGES FINANCIÈRES	073	366	293	731	108
RESULTAT FINANCIER	63 153	1 750 230	180 150	1 993 534	2 014 754
RESULTAT COURANT	550 495	2 991 272	3 469 735	7 011 502	5 423 080
PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	787	3 937	3 149	7 874	18 630
CHARGES DE GESTION NON COURANTES	330 218	2 396 683	1 320 873	4 047 774	220 940
RESULTAT NON COURANT	-329 431	-2 392 746	-1 317 723	-4 039 901	-202 311
RESULTAT NET	221 064	598 526	2 152 012	2 971 601	5 220 769

En milliers de Dhs

RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE



Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

PRINCIPALES PHASES D'EVOLUTION

Novembre 2002 : Publication de la loi 65.00, portant code de la couverture médicale de base ;

Août 2005 : Publication des décrets d'application ;

Septembre 2005 : Entrée en vigueur du régime avec collecte des cotisations y afférentes ;

Mars 2006 : Remboursements et prises en charge des soins au profit des bénéficiaires ;

Mars 2006 - Décembre 2013 : Révision de la liste des médicaments remboursables (passage de 1001 médicaments au démarrage (2006) à 3 376 actuellement) ;

Juillet 2007 : Extension de l'AMO aux pensionnés dont le montant de la pension mensuelle est inférieur au seuil minimum ;

Juillet 2008 - Décembre 2009 : Exonération partielle ou totale du ticket modérateur relatif à 98 affections de longues durées et 10 affections lourdes et coûteuses correspondants à 108 maladies;

Février 2010 : Extension de l'AMO aux soins ambulatoires ;

Septembre 2011 : Maintien de droit à l'AMO pour les veuf (ve) s et ayants droit qui perdaient ce droit suite au décès de l'assuré principal ;

Décembre 2012 : Extension de l'AMO aux marins pêcheurs artisans ;

Avril 2013 : Entrée en vigueur de la mesure relative à la prise en charge du Médicament coûteux en mode tiers payant ;

Mai 2013 : Exonération du ticket modérateur relatif à 53 nouvelles maladies correspondant à 20 affections de longue durée.

Janvier 2015 : Extension des soins couverts par l'AMO aux soins dentaires, sans augmentation du taux de cotisation y afférent.

Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

CHIFFRES CLES

• Population éligible : 5,7 millions de personnes
(5,4 millions en 2014)

• Population ayant les droits ouverts : 5,2 millions de personnes
(4,9 millions en 2014)

• Nombre de dossiers déposés par jour : 11 992
(10 286 en 2014)

• Délai moyen de remboursement des DR* : 23 jours

• Délai moyen de remboursement des DRPS* : 44 jours

(*) DR : Dossier de remboursement

DRPS : Dossier de remboursement des prestataires de soins

Le nombre de dossiers déposés par jour a enregistré une croissance de 17% entre 2014 et 2015, passant de 10 286 à 11 992 dossiers.



Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

FAITS MARQUANTS

La CNSS continue ses efforts visant le développement de la couverture médicale, l'amélioration de la qualité de service, un meilleur pilotage de ses activités et le développement du Capital Humain.

Le développement de l'AMO s'est accéléré, tant en matière de volume +16% de l'activité, qu'en termes de prestation avec le remboursement des frais liés aux soins bucco-dentaires.

Ainsi, durant 2015, plusieurs actions ont été mises en œuvre, notamment :

- Mise en application de l'extension de la couverture de l'Assurance Maladie Obligatoire aux soins dentaires;
- Négociations avec les pharmacies d'officines au sujet de l'extension de la liste des médicaments admis en Tiers Payant pour la prise en charge en mode tiers payant, de 86 médicaments onéreux au profit des porteurs de certaines maladies chroniques et coûteuses au lieu de 29 médicaments;
- Négociations au sujet des conventions nationales conclues entre les Organismes Gestionnaires de l'Assurance Maladie Obligatoire et les Prestataires de soins;
- Mise en œuvre de l'extension de la couverture sociale aux stagiaires sous contrats ANAPEC, dans le cadre des dispositions prises pour l'encouragement de l'emploi ;
- Conception par la CNSS du régime relatif à la couverture sociale des travailleurs indépendants, piloté par la chefferie du gouvernement;
- Mise en place de l'organisation cible et des procédures associées pour la prise en charge par la CNSS de la couverture sociale des travailleurs indépendants;
- Adaptation et développement du système d'information de la CNSS.

Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

BILAN DES ACTIVITÉS

+6%

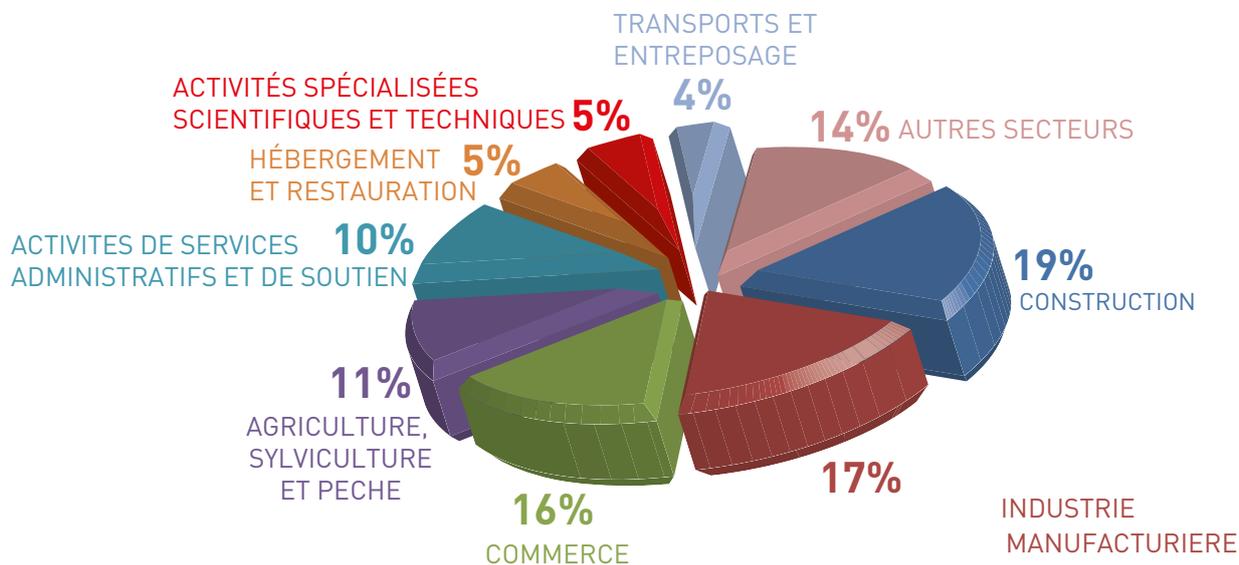
de population ayant les droits ouverts

Pensionnés	Assurés	436 749
	Conjoints	176 435
	Enfants	171 374
	15%	784 558
Salariés	Assurés	1 831 495
	Conjoints	727 682
	Enfants	1 856 427
	85%	4 415 604
Total		5 200 162

La population ayant les droits ouverts à l'AMO a enregistré une croissance de 6% entre 2014 et 2015, passant de 4 900 480 à 5 200 162. La part des salariés du total de la population ayant les droits ouverts est prédominante, soit 85% alors que celle des pensionnés ne représente que 15%.

52%

de la population ayant les droits ouverts est issue des secteurs de la construction, d'industrie et du commerce



Plus de la moitié de la population ayant les droits ouverts à l'AMO, soit 52%, relèvent des secteurs de la construction, des industries manufacturières et du commerce.

Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

BILAN DES ACTIVITÉS

+16%

de dossiers déposés

Type de dossier	2014	2015	variation 2014-2015
Dossier de remboursement	2 398 406	2 691 184	12%
Demande de prise en charge	143 431	147 961	3%
Demande de remboursement du prestataire	119 306	132 650	11%
Dossier de remboursement dentaire	321	133 475	-
Demande d'ouverture de droits ALD ¹	23 439	23 052	-2%
Demande d'entente préalable	12 409	13 843	12%
Attestation PEC Médicaments AMO	9 319	10 674	15%
Demande de remboursement du P.PHARM	9 170	10 551	15%
Demande entente préalable dentaire	43	2 560	-
Total	2 717 858	3 165 950	16%

(1) Affections longue durée

Le nombre de dossiers de remboursement a connu une croissance de 12% entre 2014 et 2015 quant au nombre de prises en charge, il s'est accru de 3% sur la même période.

+4,1%

de prises en charge accordées

	2014	2015	variation 2014-2015
ALD accordées	22 746	22 778	0,1%
Nombre de PEC ² accordées	129 367	134 638	4,1%
Nombre de DRPS ³ liquidés	130 968	134 190	2,5%
Nombre de DR ¹ liquidés	2 621 108	2 520 203	-3,8%

(1) Dossiers de remboursement

(2) Prises en charge

(3) Dossiers de remboursement des prestataires de soins

Les effectifs des ALD et PEC accordées ont enregistré respectivement une hausse de 0,1% et 4,1% et ce entre 2014 et 2015. Quant aux effectifs des DR et DRPS liquidés, ils ont connu respectivement une baisse de 3,8% et une hausse de 2,5% et ce sur la même période.

Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

BILAN DES ACTIVITÉS

-23%

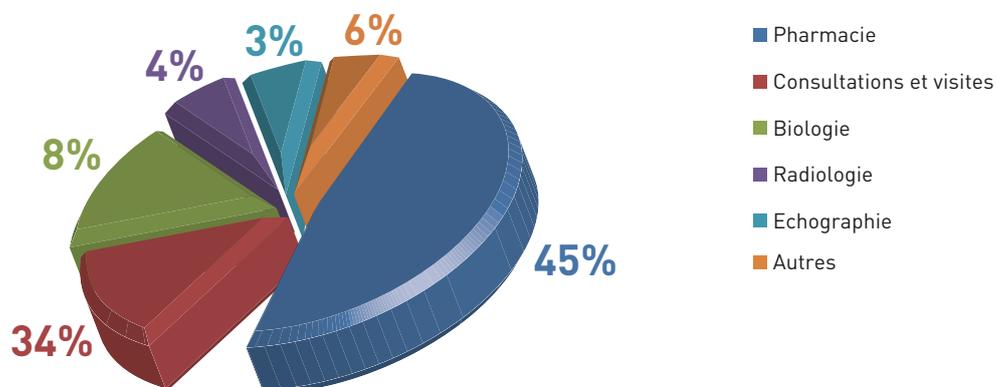
de délai de remboursement

Indicateur	Délai légal	Délai réel		
		2014	2015	variation 2014-2015
Remboursement des dossiers des assurés (DR)	3 mois max	28 j	23 j	-18%
Remboursement des prestataires de soins (DRPS)	6 mois max	57 j	44 j	-23%

Entre 2014 et 2015, les délais de paiement des DR et DRPS ont baissé pour atteindre respectivement 23 jours et 44 jours.

45%

des actes ambulatoires remboursés concernent le poste pharmacie



Le poste «pharmacie» constitue 45% du total des actes ambulatoires, suivie par les consultations et visites (34%).



Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

BILAN DES ACTIVITÉS

Dépenses de prestations par type d'assuré

	Type d'assuré		TOTAL
	Pensionnés	Salariés	
Fréquence de dossiers	3,62	2,31	2,66
Coût moyen / dossier (en dhs)	1 131	739	882
Coût moyen/bénéficiaire (en dhs)	4 096	1 707	2 344
% Nombre de dossiers	36%	64%	100%
% Prestations remboursées	47%	53%	100%

La consommation moyenne annuelle d'un pensionné a atteint 4 096 dhs correspondant à plus que le double de la consommation moyenne d'un assuré actif qui s'est établie à 1 707 dhs au titre de l'année 2015. Cet écart est expliqué par une fréquence annuelle élevée chez l'assuré pensionné : 3,62 dossiers déposés par an (2,31 chez l'assuré actif) et un coût moyen qui s'élève à 1 131dhs (739dhs chez l'assuré actif).

84,4%

du montant total des prises en charges
a été accordée aux cliniques privées

Catégorie de prestataire de soins	Poids en Nombre	Poids en valeur accordée
Cliniques privées	77%	84,4%
Polycliniques CNSS	13,5%	9,1%
CHU	7,4%	5,4%
Hôpitaux publics	1,9%	0,7%
Ligue Nationale de lutte contre les maladies Cardiovasculaires	0,2%	0,5%
Total	100%	100%

La prise en charge est majoritairement dominée par les cliniques (77% des dossiers, 84% du montant accordé), suivies des polycliniques CNSS (14% des dossiers et 9% du montant accordé).



Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

BILAN DES ACTIVITÉS

28%

des affections de longue durée concernent le Diabète

Type d'affection	Nbre ALD accordées(*)	%
Diabète insulino-dépendant et diabète non insulino-dépendant	70 588	28%
Hypertension artérielle (HTA) sévère	65 285	26%
Tumeurs malignes « TM »	20 114	8%
Asthme sévère	12 088	5%
Maladie coronaire	9 984	4%
Chirurgie cardiaque	7 304	3%
Valvulopathies rhumatismales	6 646	3%
Insuffisance rénale chronique terminale	6 514	3%
Troubles permanents du rythme et de la conductivité	5 963	2%
Glaucome chronique	5 103	2%
Troubles graves de la personnalité	4 649	2%
Accident vasculaire cérébral ou médullaire ischémique ou hémorragique	4 587	2%
Epilepsie grave	4 051	2%
Maladies chroniques actives du foie (hépatites B et C)	3 540	1%
Insuffisance cardiaque	2 680	1%
Autres affections	22 403	9%
Total général	251 499	100%

(*) Données depuis le démarrage de l'AMO

54% de l'ensemble des ALD accordées correspondent au diabète et à l'hypertension artérielle sévère.

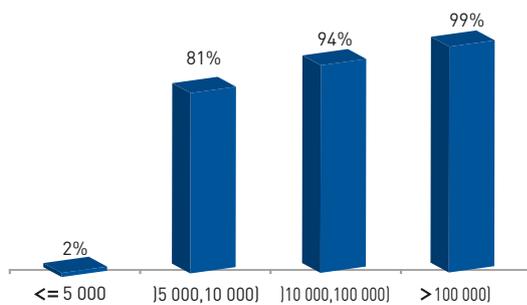


Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

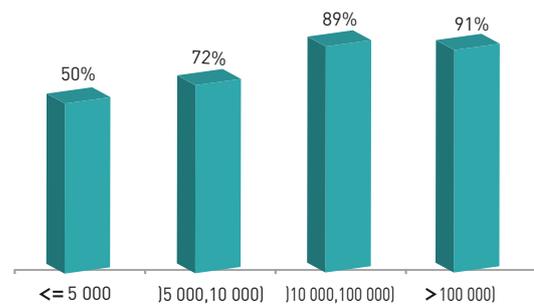
BILAN DES ACTIVITÉS

Taux de prise en charge et part des PEC dans l'ensemble des dossiers remboursés selon le montant remboursé

Part des PEC dans les dossiers remboursés par tranche du montant remboursé



Taux de remboursement par tranche de montant du dossier remboursé



Le premier graphique met en évidence l'existence d'une corrélation positive entre la part des prises en charges dans les remboursements de l'AMO et le montant remboursé. C'est-à-dire que les bénéficiaires ont recours à la prise en charge au fur et à mesure que le montant des soins est important.

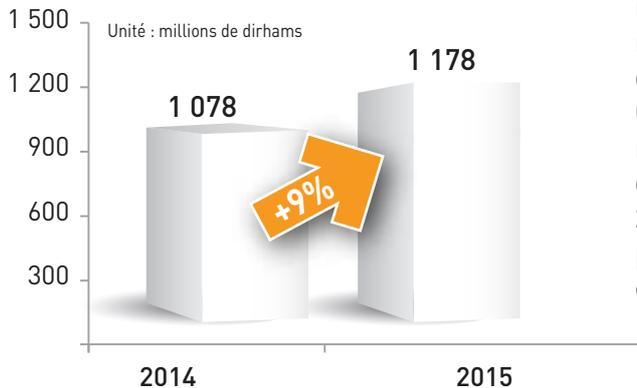
Par ailleurs, le deuxième graphique illustre l'importance du taux de remboursement par rapport aux montants remboursés. Ce taux est passé de 51% pour les dossiers dont la valeur est inférieure ou égale à 5000 dirhams à 91% pour ceux dont la valeur est supérieure à 100 000 dirhams.



Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

BILAN FINANCIER

Réserves AMO

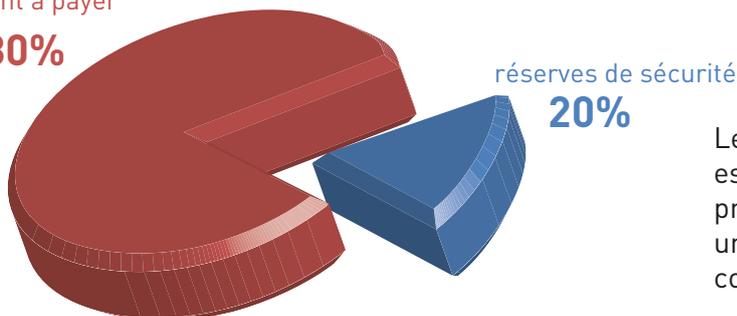


La gestion des fonds de réserves AMO a permis de dégager des produits financiers et de faire évoluer le niveau de ces réserves pour atteindre en 2015 un montant de 1,1 milliards de dirhams contre 1 milliard de dirhams en 2014, soit une augmentation de 9%. Cette évolution est le résultat de l'augmentation des réserves de sécurité qui sont passées de 162 millions de dirhams en 2014 à 232 millions de dirhams en 2015 et celle des réserves pour prestations restant à payer qui se sont situées à 945 millions de dirhams en 2015 contre 915 millions de dirhams en 2014.

Structure des réserves AMO par nature

réserves pour prestations
restant à payer

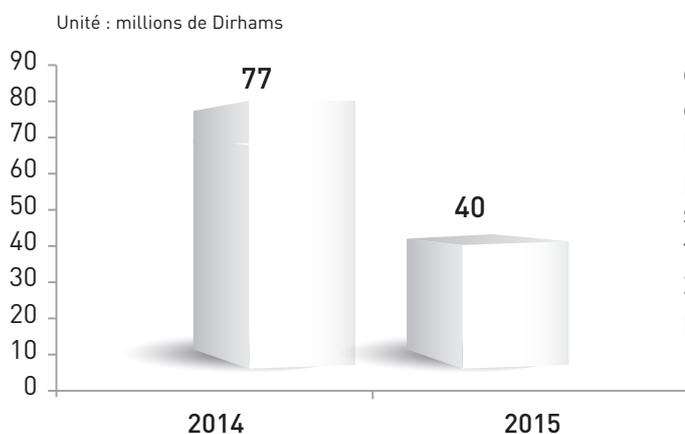
80%



Les réserves AMO sont composées essentiellement des réserves pour prestations restant à payer qui représentent une part de 80%. La part de 20% restante correspond aux réserves de sécurité.

-48%

Produits des placements financiers des réserves



Le montant des produits de placement des réserves de l'AMO a atteint 40 millions de dirhams en 2015 contre 77 millions de dirhams en 2014, soit une baisse de 48%. Cette baisse est justifiée notamment par la performance exceptionnelle réalisée en 2014 suite à la baisse des taux d'intérêts des bons de trésor. En effet, après une performance de 3,50% en 2013, les réserves AMO ont réalisé 8,63% en 2014 puis 3,30% en 2015 de rendement net.

Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 2015 3=2+1	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 2014 4
	Propres à l'exercice 1	Exercices antérieurs 2		
1. COTISATIONS				
Cotisations	4 878 789	-32 680	4 846 109	4 442 429
Prélèvements sur la réserve de sécurité				
Ajustements de cotisations				
TOTAL 1	4 878 789	-32 680	4 846 109	4 442 429
2. PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitations ; transferts de charges	1 017 710		1 017 710	1 040 124
TOTAL 2	1 017 710		1 017 710	1 040 124
3. PRESTATIONS ET FRAIS				
Prestations et frais payés	2 272 957		2 272 957	2 344 758
Variation des provisions pour prestations à payer (1)	498 190		498 190	37 860
Variations des provisions mathématiques (1)				
Dotations à la réserve de sécurité	69 606		69 606	65 322
Variations des autres provisions techniques (1)				
TOTAL 3	2 840 753		2 840 753	2 447 940
4. CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION				
Achats consommés de matières et fournitures				
Autres charges externes	426 180		426 180	360 636
Impôts et taxes	62		62	103
Charges de personnel				
Autres charges d'exploitation				
Dotations d'exploitation	1 002 091		1 002 091	1 018 240
TOTAL 4	1 428 333		1 428 333	1 378 979
5. PRODUITS DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
Revenus des placements				
Gains de change				
Profits sur réalisations des placements				
Intérêts et autres produits de placements	134 907	-2 108	132 799	51 260
Reprises sur charges de placements en couverture des provisions techniques; transferts de charges				
TOTAL 5	134 907	-2 108	132 799	51 260
6. CHARGES DES PLACEMENTS EN COUVERTURE DES PROVISIONS TECHNIQUES				
Frais de gestions des placements				
Pertes de change				
Pertes sur réalisations des placements				
Autres charges de placements	10 241		10 241	9 999
Dotations sur placements en couverture des provisions techniques				
TOTAL 6	10 241		10 241	9 999
7. EXCEDENT OU INSUFFISANCE TECHNIQUE(1+2-3-4+5-6)	1 752 079	-34 788	1 717 291	1 696 894

En milliers de dirhams

Régime d'Assurance Maladie Obligatoire

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

NATURE	OPERATIONS		TOTAUX	TOTAUX
	Propres à l'exercice 1	Exercices antérieurs 2	2015 3=2+1	2014 4
8 . PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS				
Commissions obtenues pour gestions pour compte				
Ventes de marchandises				
Produits d'exploitation - oeuvres sociales				
Produits financiers non techniques courants	493 071	3 144	496 216	337 923
Immobilisations produites par la société mutualiste pour elle-même				
TOTAL 8	493 071	3 144	496 216	337 923
9 . CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES				
Charges d'exploitation - gestions pour compte				
Achats revendus de marchandises (2)				
Charges d'exploitation - oeuvres sociales				
Charges financières non techniques courantes				
Autres charges non techniques courantes				
TOTAL 9				
10 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE COURANT (8-9)	493 071	3 144	496 216	337 923
11 . PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS				
Produits des cessions des immobilisations				
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non techniques non courants	479 086		479 086	272 192
Reprises non courantes ; transferts de charges	545 151		545 151	427 040
TOTAL 11	1 024 237		1 024 237	699 233
12 . CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	44 255		44 255	3 203
Subventions accordées				
Autres charges non techniques non courantes		1 979	1 979	
Dotations non techniques non courantes	888 453		888 453	549 291
TOTAL 12	932 708	1 979	934 687	552 495
13 . (11-12)	91 529	-1 979	89 550	146 738
14 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE NON TECHNIQUE (10+13)	584 601	1 165	585 766	484 661
15 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE AVANT IMPOTS (7+14)	2 336 680	- 33 623	2 303 056	2 181 555
16 . IMPOTS SUR LES EXCEDENTS OU INSUFFISANCE				
17 . EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE L'EXERCICE (15-16)	2 336 680	-33 623	2 303 056	2 181 555

En milliers de dirhams